



Lettre d'information aux associations

7 mai
2020

Ville
de
Thoiry

IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique

Information **CORONAVIRUS COVID - 19**

LE POINT SUR LA SITUATION

Madame la présidente, Monsieur le président,

L'épidémie de COVID-19 à laquelle nous faisons face a bousculé nos modes de vie.

Nous sommes confinés jusqu'à nouvel ordre depuis le 16 mars. Après les annonces du gouvernement sur le dé confinement progressif probable à compter du 11 mai, vous êtes nombreux à nous interroger sur les possibilités de reprise de vos activités, de vos manifestations...

Cependant, à ce jour, les mesures de dé confinement nous parviennent au compte-goutte et ne nous permettent pas de réelle projection sur les mois à venir, notamment en terme de rassemblement de personnes, de réouverture des établissements recevant du public, d'établissements sportifs, etc...

L'État d'urgence sanitaire a été prolongé jusqu'au 23 juillet 2020 ; la ville de Thoiry a fait le choix d'annuler la totalité de ses événements municipaux jusqu'au 31 août 2020.

Les annonces du gouvernement sont nombreuses et laissent espérer un retour à la normale de manière certes progressif mais somme toute relativement rapide, en s'appuyant particulièrement sur une collectivité pour mettre ces mesures en œuvre : la mairie. Or, les annonces de l'État sont parfois bien éloignées de la réalité des territoires, de leurs possibilités...

Nous vous savons impatients de pouvoir reprendre les activités de vos associations mais à ce jour, la seule certitude, c'est qu'il faut être prudent.

- être prudent en assurant avant tout la mise en sécurité sanitaire de tous,
- être prudent en ne projetant pas trop vite des manifestations qui pourraient ne pas se tenir,
- être prudent avec les engagements financiers inhérents aux manifestations...

Nous avons conçu cette lettre d'information à votre attention, afin de vous donner des éléments vous permettant de vous organiser pour les mois à venir et nous vous tiendrons informés de toute évolution de la situation.

Prenez-bien soin de vous et de vos familles.

Muriel Bénier,
Maire

Conseillère départementale du canton de Thoiry



Événements

Les rassemblements de plus de 10 personnes ne sont pas autorisés, au moins jusqu'au 2 juin et jusqu'à nouvel ordre.

L'État d'urgence sanitaire étant prolongé jusqu'au 23 juillet 2020, la ville de Thoiry a fait le choix d'annuler la totalité de ses événements jusqu'au 31 août 2020.

Concernant les manifestations associatives, la possibilité de leur tenue est subordonnée aux décisions du gouvernement.

Le maintien de restrictions aux rassemblements de personnes, y compris après un éventuel déconfinement, impliquerait une annulation de toutes les manifestations.



Protocoles sanitaires - fermeture des bâtiments publics

Nous avons pu constater avec l'étude de la réouverture des écoles et de la mairie, les protocoles sanitaires à mettre en œuvre pour assurer la mise en sécurité sanitaire des usagers sont colossaux. Ils impliquent de nombreuses désinfections, quasiment en continu, de chaque espace utilisé.

Ainsi, la seule remise en service de ces bâtiments pour assurer des services rendus obligatoires par l'État ne nous permet pas d'envisager la réouverture d'autres bâtiments.

C'est pourquoi les différents bâtiments ou salles mis à votre disposition par la mairie ne pourront pas être remis en service avant le 23 juillet a minima.

Sont concernés : les locaux mis à votre disposition et accueillant des membres de votre association y compris salles de réunions, salles d'activités, bureaux...



Le complexe sportif - salle spécialisée et salle multi-activités

La totalité du complexe sportif (salle spécialisée et salle multi-activités) reste fermée jusqu'au 23 juillet a minima.

Même si des annonces préfectorales sont faites pour une révision des plans d'activités sportives individuelles à compter du 2 juin, nous ne serons pas en mesure d'assurer la mise en sécurité sanitaire des usagers.

En effet, au-delà des limites du nombre de personnes autorisées à se regrouper (actuellement de 10), les problématiques de gestion de flux en entrée et sortie, dans les couloirs/vestiaires, et encore plus celles de ménage et de désinfections posent des limites incompatibles avec une réouverture du bâtiment.



Salle multi-activités - réunion annuelle de réservation des créneaux



La réunion annuelle pour la mise à disposition de la salle multi-activités ne se tiendra pas cette année.

Nous reconduisons, à compter de la rentrée de septembre 2020 et l'année scolaire 2020/2021, les créneaux attribués pour l'année 2019/2020.

Dotation Migros - Val Thoiry

La remise des dossiers pour la dotation 2020 Migros/association des commerçants de Val Thoiry est reportée sine die.



Formation des dirigeants associatifs

Nous étudions la possibilité d'organiser une formation à l'attention des dirigeants associatifs durant le 2nd semestre 2020.



Salle des fêtes

Toutes les réservations de la salle des fêtes ont été annulées pour le mois de mai 2020.

L'ouverture des salles des fêtes n'est pas autorisée jusqu'au 1^{er} juin.

Le maintien de restrictions aux rassemblements de personnes par le Gouvernement, y compris après un éventuel déconfinement, impliquerait une annulation de toutes les réservations de la salle des fêtes sur la période concernée.



Numéros utiles

 Coronavirus Covid-19	
Toute l'information à jour : gouvernement.fr/ info-coronavirus	Pour toutes vos questions : N° vert 0800 130 000 <small>(appel gratuit)</small>
Uniquement en cas de symptômes (fièvre, toux, difficultés respiratoires) : composez le 15	

Numéros d'urgence généraux

Samu	15
Police	17
Pompiers	18
Violences conjugales	3919
Personnes sourdes ou malentendantes par SMS	114
Enfance en danger	119
Pharmacie de garde	3237
Hébergement d'urgence	115

SAUVEZ DES VIES
RESTEZ
CHEZ VOUS